



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Nord

Question écrite n° 703

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le besoin urgent du passage du TGV à Amiens, capitale régionale de la Picardie. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour assurer au plus vite le passage du TGV à Amiens.

### Texte de la réponse

Le projet de TGV-Picardie, qui relie Paris à Londres via Amiens, est inscrit au schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse adopté par le Gouvernement lors du comité interministeriel d'aménagement du territoire du 14 mai 1991 et approuvé par décret en avril 1992. M. Hubert Gueret, ingénieur général des Ponts et chaussées, a remis en juin 1991 un rapport intitulé « Études préliminaires du TGV-Picardie - Rapport de mission ». Ce rapport est l'aboutissement d'une première phase d'études, dont la conduite lui avait été confiée par le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer le 4 août 1989. Le 24 octobre 1991, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace a confié à M. Gueret la poursuite des études préliminaires définies dans la circulaire no 91-61 du 2 août 1991, relative à l'établissement des projets de lignes nouvelles ferroviaires à grande vitesse. Les consultations engagées à cette époque ont mis alors en évidence la nécessité d'examiner les possibilités de jumelage du TGV-Picardie avec l'autoroute A 1 bis au nord d'Amiens. L'étude correspondante s'est déroulée courant 1992 et ses résultats ont été présentés aux élus concernés au mois de décembre dernier lors d'une réunion organisée par le préfet de la Somme. Celui-ci, compte tenu des avis recueillis, a fait part récemment au ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de son point de vue concernant le choix d'une solution dans ce secteur. Ce dossier particulier est en cours d'examen et fera l'objet dès que possible d'une décision. En ce qui concerne le projet dans son ensemble, les études déjà engagées se poursuivront une fois qu'aura eu lieu un débat sur l'intérêt économique et social de celui-ci. Il est en effet apparu nécessaire, à l'issue des travaux de M. Carrère, de conduire un tel débat pour chaque grand projet national d'infrastructure, dans un souci de transparence et de démocratie. C'est pourquoi M. Gueret a été chargé par le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de faire des propositions quant à l'organisation de ce débat qui devra prendre en compte les résultats de l'étude intermodale relative au « Corridor Nord » que mènent actuellement les services de ce ministère.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gremetz Maxime](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 703

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 mai 1993, page 1335

**Réponse publiée le** : 26 juillet 1993, page 2236